

rendre à une personne incapable ; on se contentoit de le punir de la peine portée par la loi qui le défendoit. Ainsi les fidei-commis dépendoient absoiument de la bonne foi de ceux qui en étoient charges ; d'où vient le nom de fidei-commis. Mais aujourd'hui le principal effet de cette substitution est de conserver les biens dans la famille , & d'empêcher l'héritier de le dissiper : c'est pourquoi nous ne voyons presque plus de fidei-commis , où l'héritier soit chargé de rendre immédiatement après avoir recueilli la succession , mais seulement après sa mort. Les fidei-commis peuvent être universels ou particuliers. Le fidei-commis est universel lorsque le testateur charge son héritier de rendre la succession à un tiers ; il n'est que particulier lorsqu'il consiste seulement en une certaine chose ou certaine somme „

Le passage suivant sur l'héraldique nous a paru remarquable. “ Il y a apparence que l'usage des armoiries qui ne devoient appartenir qu'à la noblesse , a commencé pendant les croisades , pour distinguer les personnes qui étant toutes couvertes de fer , n'étoient guere reconnoissables sans une marque extérieure „

Une chose fort rare dans les écrits modernes & sur-tout dans les dictionnaires , c'est la sagesse & la religion que l'auteur a soin de joindre toujours aux recherches historiques & au résultat qu'il en forme. On en jugera par ce qu'il dit du duel. “ Il y a des écrivains qui prétendent que le duel tiroit son origine de Gondobaud Roi de